# **Ordonnance de prévention : Ponceur vitrificateur parquet**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des agents chimiques :

* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Porter un appareil de protection respiratoire en l'absence de ventilation adaptée
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Veiller au bon état des équipements de protection respiratoire

Protégez-vous des poussières :

* Porter les appareils de protection respiratoire (APR) mis à disposition
* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide

Protégez-vous des vibrations :

* Alterner autant que possible les tâches

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

Protégez-vous des TMS :

* Porter des protecteurs de genoux
* Varier les postures de travail
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 06/07/2025